

Classe familiale

N.B. L'utilisation du masculin dans ce texte est effectuée sans discrimination et simplement dans le but d'alléger le texte.

Le Programme des immigrants désignés de l'Alberta (PIDA) a annoncé la Classe familiale le 19 juin 2008. Nous acceptons présentement les demandes dans cette classe. Veuillez noter que des changements ont été apportés à cette classe le 14 septembre 2009. Consultez la section FAQ pour plus d'information sur ces changements: www.AlbertaCanada.com/immigration/media/IA-AiNP_familystreamFAQ_FR.pdf

La Classe familiale du PIDA a été créée pour aider les résidents de l'Alberta à faciliter l'établissement des membres de leur famille en Alberta.

Pour savoir si vous êtes admissible à aider un membre de votre famille à s'établir en Alberta, veuillez procéder à l'évaluation du répondant en Alberta, ci-dessous.

Pour savoir si vous êtes admissible à vous établir en Alberta en vertu de la Classe familiale du PIDA, veuillez procéder à l'évaluation du candidat, ci-dessous.

Auto-évaluation

L'auto-évaluation de la Classe familiale du PIDA comporte deux volets : un pour le candidat et l'autre pour son répondant en Alberta. Le candidat et son répondant en Alberta doivent tous les deux procéder à cette auto-évaluation pour vérifier s'ils sont admissibles à présenter une demande en vertu de la Classe familiale du PIDA.

En plus de procéder à l'auto-évaluation, nous recommandons aux répondants en Alberta et aux candidats, avant de soumettre leur demande en vertu du PIDA, de consulter la Foire aux questions sur la Classe familiale: www.AlbertaCanada.com/immigration/media/IA-AiNP_familystreamFAQ_FR.pdf